



ARRETE DU MAIRE N° 1449

Objet : Autorisation d'ouverture au public du Festival de la Viande et son marché du terroir à Evron, à partir du vendredi 02 septembre au mardi 06 septembre 2022

Le Maire de la ville d'EVRON,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 111-8-3 et R123-46,

VU le décret n°95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

VU l'arrêté du 22 juin 1990 portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre le risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type PE, PO, PU, PX) ;

VU l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;

VU l'arrêté préfectoral n°20013105-0002 du 15 avril 2013 relatif à la composition et l'organisation du fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

CONSIDERANT le procès-verbal de séance de la sous-commission de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité en date du 01 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis FAVORABLE de cette même commission ;

ARRETE

Article 1 : Le Festival de la Viande et son marché du terroir se déroulant dans l'enceinte du Parc des Expositions situé rue du Montaigu à Evron, est autorisé à ouvrir au public à partir du vendredi 02 jusqu'au mardi 06 septembre 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la manifestation.

Article 3 : La sous-commission prescrit de :

- Fournir le rapport de bon montage de l'éclairage du hall

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville.

Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Préfet de la Mayenne
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Commandant de la COB de Gendarmerie d'Evron
- Monsieur le Chef de bureau du service Prévention du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours d'Evron
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Responsable de la Police municipale
- Monsieur le Coordinateur de Sécurité pour le Festival de la Viande
- Monsieur le Président du Festival de la Viande

Fait à EVRON, le 01 septembre 2022,

Le Maire,



Joël BALANDRAUD

